



CONTRAT DE PRELEVEMENT A ECHEANCE POUR LE PAIEMENT DE LA FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Votre facture d'eau intègre les redevances de deux services publics distincts, l'eau (potable) et l'assainissement. La Régie Publique Eau Ouest Essonne, exploitant du service public d'eau potable, assurera toutefois l'établissement, l'émission et le recouvrement des factures d'eau potable et d'assainissement, en application de l'article R2224-19-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les redevances d'assainissement collectées au travers d'une même facture sont reversées par la Régie aux services concernés (collectivité, Agence de l'Eau Seine Normandie...).

Titulaire du contrat (d'abonnement au service public de l'eau potable)

Madame – Monsieur – Société ou organisme privé/public (rayer les mentions inutiles)

Nom(s) (ou raison sociale) _____

Prénom(s) _____

Tél _____ Mail _____

N° SIRET ou SIREN pour les professionnels _____

Adresse du branchement d'eau potable (remplir plusieurs contrats de mensualisation si plusieurs adresses) :

Adresse _____

Complément d'adresse _____

Code postal _____ Commune _____

N°PDC (si connu / référence apparaissant sur votre facture) _____

Prélèvement à échéance

Les abonnés de la Régie Publique Eau Ouest Essonne peuvent régler leur facture d'eau et d'assainissement par prélèvement à échéance (sur facture) en souscrivant ce contrat de prélèvement à échéance. Pour ce faire, l'abonné doit retourner le présent contrat, complété et signé, avec un mandat de prélèvement SEPA et un RIB (relevé d'identité bancaire).

En retour, l'abonné recevra annuellement de la Régie Publique Eau Ouest Essonne deux factures. Sur ces factures figureront notamment la date d'exigibilité et la date à partir de laquelle seront effectués les prélèvements sur le compte bancaire de l'abonné.

Changement de compte bancaire

L'abonné qui change de numéro de compte bancaire, d'agence ou de banque, doit remplir un nouveau mandat de prélèvement SEPA à demander et à retourner auprès de la Régie Publique Eau Ouest Essonne, accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire au format IBAN.

Echéances impayées

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte de l'abonné, il ne sera pas représenté automatiquement. L'échéance impayée sera à régulariser auprès du Centre des Finances Publiques de Limours.

Changement d'adresse

En cas de changement d'adresse, vous devez informer la Régie Publique Eau Ouest Essonne, par courrier ou par mail, en indiquant votre nouvelle adresse. Une facture soldant votre compte vous sera adressée et prélevée.

Renouvellement de contrat

Sauf avis contraire de votre part et en l'absence de changement de domicile, votre contrat de prélèvement à échéance est automatiquement reconduit l'année suivante.

Fin du contrat

L'abonné pourra mettre fin au contrat de prélèvement à échéance par simple demande auprès de la Régie Publique Eau Ouest Essonne.

Fait à (lieu) : _____ Le (date) _____

Signature de l'abonné (*Précédée de la mention « bon pour acceptation »*)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la facturation des redevances de consommation d'eau et d'assainissement. Le destinataire de ces données est la Régie Publique Eau Ouest Essonne. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un courrier à la Régie Publique Eau Ouest Essonne, 24 rue du Général Leclerc - 91470 FORGES LES BAINS. Afin de faire valoir vos droits, votre demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.

